

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année 2024.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte.

Le compte administratif 2024 a été voté le 7 avril 2025 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat mixte, service Habitat et urbanisme de la communauté de communes du Carmausin Ségala.

### I- Eléments de contexte

Le périmètre du SCOT regroupe 3 communautés de communes :

- Carmausin Ségala,
- Cordais et Causse,
- Val 81,

et 70 communes.

La population totale regroupée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 41 689 habitants.

### II- Résultats de clôture

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2023	2024	Cumulé
<b>Résultat de fonctionnement</b>	54 228,51 €	59 838,82 €	114 067,33 €
<b>Résultat d'investissement</b>	-53 382,94 €	21 787,96 €	-31 594,98 €
<b>Résultat global de clôture</b>	845,57 €	81 626,78 €	<b>82 472,35 €</b>

### III- Résultats 2024

#### a) Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	879,92 €	Dotations et participations	12 506,70 €
Dépenses de personnel	10 000,00 €	Reprise des subventions d'inv.	427,50 €
Dotation aux amortissements	22 215,46 €	Subventions	80 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>33 095,38 €</b>	<b>Total général</b>	<b>92 934,20 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux cotisations des membres (12 506,70 €), à la subvention de l'Etat (DGD Urbanisme : 80 000,00 €) et à la reprise des subventions d'investissement (427,50 €).

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la mise à disposition par le Pôle territorial Albigeois et

Bastides de la cheffe de projet SCoT, à la dotation aux amortissements des études et à des charges à caractère général (cotisation à la Fédération nationale des SCoT et remboursements de frais de déplacement).

**b) Investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Reprise des subventions d'inv.	427,50 €	Dotation aux amortissements	22 215,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>427,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 215,46 €</b>

Les seules recettes et dépenses correspondent à l'amortissement des subventions et des études pour la mise en œuvre du SCoT.